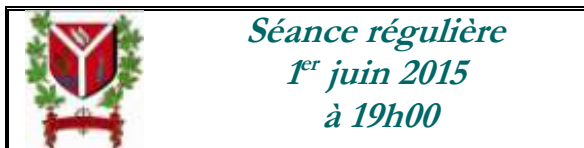


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 1^{er} juin 2015, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-06-132

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2015-06-133

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-134

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 4 mai 2015 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2015;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque, Traitement des eaux usées

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de mai 2015.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2015-06-135

Prolongement de l'entente de location de local – Centre optométrie Lise Fortin

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de madame Lise Fortin pour prolonger son entente de location jusqu'au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la prolongation de l'entente de location de local au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2015-06-136

Horaire d'été – Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE pour la période estivale les heures d'ouverture de l'Hôtel-de-Ville sont modifiées;

ATTENDU QUE pour cette période l'horaire est du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 12h;

ATTENDU QUE cet horaire est en vigueur du vendredi précédent la Fête des Québécois et Québécoises jusqu'au vendredi précédent la Fête du travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'horaire d'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3. 2015-06-137
Soumissions – Balayage de rues villageois**

ATTENDU QUE Pro 4 Saisons soumissionne pour un montant de
4 500.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Pro 4
Saisons pour un total de 5 173.88 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4. 2015-06-138
Adoption du rapport annuel 2014 d'indicateur de performance en
rapport au Schéma de couverture de risques**

ATTENDU QUE le rapport annuel 2014 d'indicateur de performance en
rapport au Schéma de couverture de risques à incendie a
été transmis par monsieur Éric Drouin;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des grandes lignes dudit
rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine ledit rapport annuel
2014 et mandate madame Suzanne Prévost, directrice générale à transmettre
à monsieur Éric Lacasse responsable en matière du schéma de couverture
de risques des incendies ledit rapport;

QU',

Une copie de la résolution soit transmise à monsieur Éric Drouin, responsable du service des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2015-06-139

Demande d'intervention à la MRC de Papineau – Appui à la ville de Thurso

ATTENDU QUE la Ville de Thurso a déposé une demande d'intervention à la MRC de Papineau concernant la non-conformité de bâtiments représentant un risque élevé ou très élevé d'incendie;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a déclaré sa compétence en matière de prévention des incendies pour les risques incendie élevés et très élevés et qu'elle a adopté à cet effet en 2011 le Règlement numéro 124-2011;

ATTENDU QUE malgré les interventions administratives de la MRC, il y a non-respect de la réglementation dans certains dossiers de propriétés encore non-conformes et que la Ville de Thurso s'inquiète des dommages qui pourraient être causés aux biens et aux personnes en cas de sinistre incendie à l'un de ces bâtiments;

ATTENDU QUE la Ville de Thurso demande que la MRC prenne sans délai toutes les mesures légales requises afin d'assurer le respect de sa réglementation en matière de prévention incendie auprès des propriétaires délinquants sans quoi la Ville n'a d'autre choix que de se dégager de toute responsabilité en cas d'inaction de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Ville de Thurso dans leur demande d'intervention à la MRC de Papineau;

QU',

Une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

c.c. aux municipalités de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2015-06-140

Dépôt des états financiers finaux de l'Office municipal d'habitation de Chénéville pour 2014

ATTENDU QUE nous avons reçu les états financiers finaux de l'O.M.H. pour 2014;

ATTENDU QUE selon leurs états financiers finaux, il y a eu un trop perçu de 377.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les états financiers finaux de 2014 et le remboursement du trop perçu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2015-06-141

Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Chénéville et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. Demande d'autorisation - Levée de fonds – Programme d'étude international - Intersection des routes 315 et 321

Le conseil ne peut donner suite car la demande doit être faite au Ministère des Transports du Québec et de plus des travaux majeurs à cette intersection auront lieu à la date demandée.

5.9. 2015-06-142

74e Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

ATTENDU QUE le 74e Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU' il est important pour les élus de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde municipal;

ATTENDU QUE les frais d'inscription avant le 28 août 2015 sont de 695.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à participer au Congrès FQM 2015;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un chèque au montant de 799.08 \$ taxes incluses;

QUE,

Les frais d'hébergement et de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 01-11000-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2015-06-143

Nomination d'un responsable – Gardien d'enclos

ATTENDU QUE nous devons nommer un responsable pour gérer les cas d'animaux errants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, à titre de Gardien d'enclos;

QUE,

Les coordonnées de monsieur Pierre Blanc soient transmises à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2015-06-144

Adoption du Règlement 2015-056 décrétant une dépense de 490 000.00 \$ et un emprunt de 490 000.00 \$ pour les travaux d'aqueduc rue Albert-Ferland subventionnés par le Programme TECQ 2014

Règlement numéro 2015-056 décrétant une dépense de 490 000.00 \$ et un emprunt de 490 000.00 \$ pour les travaux d'aqueduc rue Albert-Ferland subventionnés par le Programme TECQ 2014

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire effectuer les travaux d'aqueduc rue Albert-Ferland prévus au Programme TECQ 2014, ces travaux seront effectués par le Ministère des Transport du Québec selon l'entente de collaboration intervenue entre les parties signée le 27 octobre 2014 et autorisée par la résolution 2014-10-335, selon les plans et devis préparés par Transport Québec, portant les numéro de projet 154-04-0967 en date du 25 octobre 2013, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée, en annexe B dans l'entente du Ministère des Transports du Québec, en date du 8 juillet 2013, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A et B.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 490 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 490 000.00 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment un montant de 490 000.00 \$ provenant de la TECQ 2014 programmation confirmée le 26 mai 2015. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. Notamment subvention.

ARTICLE 7

Le conseil est exempt de produire un avis public et de Registre puisque ce projet est subventionné par le TECQ 2014.

ARTICLE 8

Selon l'article 1093.1 du Code des municipalités, le conseil peut contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

Calendrier

Avis de motion : 29 mai 2015

par la résolution : 2015-05-130

Adoption du règlement 2015-056: 1 juin 2015

par la résolution : 2014-06-144

Entrée en vigueur: 1 juin 2015

par la résolution : 2014-06-144

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2015-06-145

28e Colloque annuel 2015 – Fondation Rues Principales

ATTENDU QUE le 28e Colloque annuel de la Fondation Rues Principale aura lieu le 23 septembre 2015 à l'Hôtel Le Concorde de Québec;

ATTENDU QUE les frais d'inscription pour les conférences et ateliers sont de 195.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à participer au Colloque annuel de la Fondation Rues Principales;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un chèque au montant de 224.20 \$ taxes incluses;

QUE,

Les frais d'hébergement et de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 01-11000-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

7. VARIA

- A) 2015-06-146
Nomination de monsieur Gaétan Labelle sur le comité Traitement des eaux usées

ATTENDU QUE madame Nicole Viens possède plusieurs dossiers;

ATTENDU QUE madame Nicole Viens se retire de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme monsieur Gaétan Labelle sur le comité Traitement des eaux usées

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- B) 2015-06-147
Matricule 1682-87-1923 – Frais pour nettoyage suite à un incendie

ATTENDU QUE suite à un incendie des travaux de nettoyage du terrain ont été exécutés par Excavation Lirette;

ATTENDU QUE la citoyenne demande que l'excédentaire au montant de 725.00 \$ de la facture soit appliqué à son compte de taxe;

ATTENDU QUE selon la Loi sur les compétences municipales ce transfert est permis;

ATTENDU QU' une entente entre la propriétaire et la municipalité doit être signée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le transfert de la somme de 725.00 \$ taxes incluses soit transférée au compte de taxe du matricule 1682-87-1923

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C) 2015-06-148
Autorisation d'exercice de recours judiciaires devant la Cour municipale – Matricule 1683-28-7374**

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport au Conseil de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE suivant le règlement sur les permis et certificats, article 8.2, le Conseil peut autoriser l'exercice de recours judiciaires appropriés et faire traduire l'infraction devant la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipale, pour plaider dans ce dossier d'infraction en Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D) 2015-06-149
Demande de lettre d'appui – Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Théâtre d'été**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours désire changer la vocation d'une grange existante pour en faire une salle de spectacle et de théâtre qui est conforme au schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE cette grange reconnue au niveau du patrimoine québécois a fait l'objet de travaux de restauration majeurs récemment, et que ce bâtiment représente une opportunité. Intéressante pour l'usage recherché dans un milieu campagnard;

ATTENDU QUE la présence d'îlots déstructurés créés par la décision rendue au dossier # 347364, en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, localisés à proximité, au sud, à l'ouest et à l'est du site visé par la

demande a pour effet de réduire de façon significative l'impact négatif et contraignant sur la pratique d'activités agricoles dans le secteur immédiat;

ATTENDU QU' une salle de spectacle et de théâtre serait un équipement touristique de premier plan pour la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE ce projet de salle de spectacle et de théâtre, constitue un projet essentiel à la revitalisation de la route 148, dont les activités économiques ont été grandement affectées depuis l'ouverture de l'autoroute 50;

ATTENDU QUE la recommandation négative du comité consultatif agricole de la Municipalité Régionale du Comté de Papineau tenue le 17 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans leur demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E) 2015-06-150
Demande d'appui – Alliance alimentaire Papineau – Projet
Villages nourriciers – Forum agroalimentaire permanent**

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, Alliance alimentaire Papineau désire déposer une demande au Pacte rural pour mettre en œuvre l'outil Forum agroalimentaire permanent;

ATTENDU QUE cet outil rassemblera mensuellement la population pour permettre le montage des projets en concertation avec les acteurs clés et les partenaires stratégiques;

ATTENDU QUE ces projets ont comme objectif central de développer l'économie du secteur agroalimentaire et l'autonomie alimentaire de la MRC Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie Alliance alimentaire Papineau dans son projet Forum agroalimentaire permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F) Invitation Tournoi de golf – Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

Le conseil ne donnera pas suite.

G) 2015-06-151
Budget pour visite de prévention des domiciles – Service des incendies

ATTENDU QUE dans le cadre des visites de prévention des domiciles, le service des incendies a déposé son budget;

ATTENDU QUE ce budget s'élève à 5 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le budget du Service des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) 2015-06-152
Appui à la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation –
Projet pilote de recherche-action de clinique de proximité –
Demande de subvention au Pacte rural 2015 pour personnel de soutien

ATTENDU QUE dans le cadre d'un projet pilote de recherche-action de clinique de proximité à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, la Coopérative a fait une demande de subvention au Pacte rural 2015 pour personnel de soutien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation dans sa demande de subvention au Pacte rural 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I) 2015-06-153
Autorisation pour affichage d'appel d'offres sur SE@O – Dossier CSST – Bassin d'eau

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux à effectuer CSST - Bassin d'eau, la directrice générale madame Suzanne Prévost doit être autorisée à afficher une demande d'appel d'offres sur SE@O;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, Directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**J) 2015-06-154
Soumettre programmation TECQ 2014 Projet bassin d'eau
Chénéville – Salle des vannes**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux à effectuer CSST - Bassin d'eau Chénéville – Salle des vannes, la directrice générale madame Suzanne Prévost doit être autorisée à soumettre la programmation au TECQ 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, Directrice générale à procéder à l'envoi de la programmation au TECQ 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**K) 2015-06-155
Appui à la Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de
la gestion durable de l'eau dans le bassin de la rivière des
Outaouais**

ATTENDU QUE l'événement «Aquahacking 2015 – Sommet de la rivière des Outaouais» a réuni tous ceux qui se sentent concernés par ce bassin versant pour discuter des défis, élaborer des stratégies et s'engager à agir pour l'avenir de la rivière des Outaouais en convenant d'un agenda commun;

ATTENDU QU' une présentation sur cet événement a été réalisée auprès des membres du Conseil des maires lors de la séance tenue à la MRC de Papineau le 26 novembre 2014;

ATTENDU QUE lors dudit événement, une déclaration intitulée «Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de la gestion durable de l'eau dans le bassin de la rivière des Outaouais» a été signée par les partenaires de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le contenu de ladite déclaration est déposé dans le cadre de la présente séance pour considération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la déclaration;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, Directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer la déclaration qui sera acheminée à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2015-06-156

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 8647 à # 8704 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/05/2015 et dont le total se chiffre à **96 039.48 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **8 457.55 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **104 497.03 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2015-06-157

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mai 2015 au montant total de **24 672.78 \$**.

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-06-158

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière